

## Développer une culture de la mobilité choisie

### CONTEXTE :

Identifiée lors du diagnostic de la Charte de territoire du Pays Médoc en 2002 puis lors d'un forum spécifique en février 2013, la mobilité ne cesse d'apparaître comme une difficulté majeure pour l'inclusion professionnelle et sociale des jeunes, des moins jeunes et des personnes âgées.

Si la question de la mobilité repose en partie sur l'offre de transport disponible, tous les diagnostics menés sur le territoire ont révélé que l'absence de mobilité s'explique tout autant par des blocages psychologiques et cognitifs qui créent des situations « d'empêchement ». Compte tenu de la fragilité sociale d'une partie importante de la population (9,2 % de la population est bénéficiaire du RSA), cette question est particulièrement prégnante. Informer, former, donner les moyens d'être mobile, donner l'envie de bouger, tels sont les principaux enjeux à relever pour permettre aux habitants du Parc d'être capables de se projeter au-delà de l'environnement familial, de considérer l'ailleurs comme un voisinage possible.

Le Parc et ses partenaires entendent conduire des actions visant à lever ces freins de sorte à emmener les habitants à reconquérir une mobilité durable. Elles seront menées auprès des personnes en difficulté mais également

auprès de tous les publics afin de faciliter des changements de comportements, notamment vis-à-vis du recours exclusif à la voiture individuelle.

La mesure 231 « Développer une culture de la mobilité choisie » regroupe les dispositions concernant l'accompagnement des publics. Le volet « offre de déplacement » est approfondi dans la mesure 322 « Expérimenter et développer de nouvelles offres de déplacement ».



### DISPOSITIONS :

#### **D.1 -> Offrir à tous une information exhaustive de l'offre en matière de mobilité :**

> Recenser les dispositifs mobilités existants, les aides financières mobilisables et l'offre de transport publique et alternative,

- > Organiser des événements, des opérations de communication pour porter à connaissance les différents moyens de déplacements et aides identifiés (actions de sensibilisation auprès des employeurs sur les problématiques de mobilité),
- > Informer les habitants et les partenaires de l'offre présente et faciliter son utilisation.

## **D.2 → Développer des actions de mobilité auprès de tous les habitants, à tous les âges de la vie :**

- > Mettre en place des bilans de compétence "mobilité",
- > Organiser des formations complémentaires ou adaptées au permis de conduire,
- > Développer des sessions d'apprentissage liées à l'utilisation des transports en commun et à l'intermodalité et la multi-modalité (ex : train, bus, bac, voiture, tram...),
- > Favoriser et organiser des excursions initiatives (« premiers pas »), l'exploration d'autres territoires (géographiques, culturels, professionnels),
- > Construire un projet pédagogique en direction des scolaires (écoles, collèges, lycées) en partenariat avec les établissements du territoire et l'éducation nationale.

## **D.3 → Mettre en place un système territorial de veille et de prospective dans une optique de lutte contre les exclusions et d'adéquation offre/demande :**

- > Suivre l'évolution des pratiques de déplacement des habitants et des acteurs,
- > Analyser les besoins et l'offre mobilité en mobilisant les structures locales au contact des populations médocaines et en organisant des espaces d'échanges avec les Autorités Organisatrice de Transport pour ajuster une offre diversifiée de qualité,
- > Rechercher, valoriser et soutenir des solutions facilitant la mobilité (hébergement lors de stage ou formation, développement de garages sociaux et solidaires, de café-réparation...).

## **RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :**

- > Favoriser l'émergence et soutenir des projets expérimentaux en matière de mobilité,
- > Participer à la démarche partenariale de veille territoriale et d'évaluation des dispositifs dans une logique d'ajustement et d'évolution des actions.

## **PARTENAIRES :**

Association TRD 33, Associations et acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle (organismes caritatifs, de formation, centre social et culturel...), Autorités Organisatrices des Transports, CAF 33, Espaces Jeunesses, PIJ, Mission Locale du Médoc, MSA 33, Pôle Jeunesse Territoriale (PJT), Pôle Territorial de Solidarité du Médoc...

## **LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :**

### **L'Etat**

- > Accompagner la mise en place d'un programme pédagogique à l'attention des scolaires, en mobilisant l'ADEME notamment.

### **La Région**

- > Mobiliser ses dispositifs d'intervention à destination des jeunes (soutien à l'engagement dans la vie sociale et professionnelle, soutien des projets de premiers départs en vacances en autonomie, accès à la culture, ...),
- > Mobiliser ses dispositifs d'intervention en faveur de l'apprentissage, du CAP à l'enseignement supérieur,
- > Mobiliser ses dispositifs de formation pour assurer le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, ainsi que des salariés,
- > Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, sociale et solidaire,

- > Contribuer à la réussite de cet objectif opérationnel notamment en ce qui concerne le public « jeune » en facilitant l'accès à ses dispositifs en faveur de la mobilité et à l'information,
- > Lutter contre l'exclusion par la mise en place de dispositif d'aide au départ en vacances du plus grand nombre (chantier solidaire, aide au premier départ en vacances pour les jeunes, soutien à l'ingénierie sociale pour le départ des familles, ...).

### **Le Département**

- > Intégrer le Pnr Médoc dans le réseau Agenda 21 et plus particulièrement au sein des expérimentations menées sur les mobilités choisies.

Dans le cadre de ses politiques en matière de mobilité, de jeunesse et de solidarité :

- > Mobiliser ses dispositifs en faveur des actions et expérimentations menées sur le territoire,
- > Mobiliser son ingénierie, son expertise et ses ressources pour accompagner l'émergence de projets adaptés afin de favoriser la mobilité des habitants,
- > Mettre à disposition des services d'appui en matière d'observation et de veille.

### **Les Communautés de Communes et les Communes**

- > Contribuer à repérer les actions à mener et porter les projets,
- > Se nourrir des réflexions et des outils proposés par le Syndicat Mixte,
- > Participer et promouvoir les actions en matière de mobilité,
- > Relayer l'information auprès des habitants.

## **EXEMPLES D'ACTIONS :**

### **> Préfiguration d'un service de plateforme « mobilité » en Médoc**

Partant d'une analyse partagée entre le Pays Médoc et le Conseil Départemental de la Gironde concernant les difficultés de mobilités des personnes les plus fragiles, des réflexions sont en cours pour concevoir une plateforme « mobilité » en Médoc.

Cette plateforme aurait comme mission de :

- Proposer des diagnostics et accompagner les publics les plus socialement fragiles dans leur accès aux ressources « mobilités » du territoire,
- Assurer une veille territoriale et centraliser l'ensemble des informations en lien avec l'offre en un seul lieu ressource,
- Concevoir et diffuser des outils de communication accessibles à tous,

- Prioriser les besoins et participer à l'émergence de projets innovants et/ou alternatifs

- Favoriser la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs et financeurs potentiels (institutionnels, associatifs, entreprises) pour assurer la mise en œuvre des projets.

Dans sa phase expérimentale, ce service s'adresserait uniquement aux personnes en difficultés orientées par des prescripteurs mais l'objectif à terme serait de faire évoluer la plateforme pour conduire des actions vers le tout public (appui au changement de comportement) et les entreprises (ex : Plan de Déplacement d'Entreprise).

L'ensemble des réflexions menées s'appuie sur l'analyse et le retour d'expérience des plateformes mobilités déjà mises en place (Libourne, Bordeaux).

## **FINALITÉS AGENDA 21 :**

- > Epanouissement de tous les êtres humains,
- > Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

## Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé

### CONTEXTE :

En 2002, le diagnostic de la Charte de Territoire du Pays Médoc met en lumière de fortes problématiques liées à l'exclusion (chômage, surendettement, conditions de vie insalubres, addictions, illettrisme...) traduisant des phénomènes de dépendance et de perte d'autonomie ou d'incapacité à l'atteindre. D'autre part, le Médoc, comme nombre de territoire ruraux, n'échappe pas au risque de désertification médicale, situation d'autant plus sensible que la population vieillit (en 2030, 32 % de la population aura plus de 60 ans – source ORSA).

Dès lors, les acteurs du territoire sont mobilisés pour appréhender et traiter de manière combinée les problématiques sanitaires et sociales.

Le Pays anime depuis ces années la plate-forme de développement sanitaire et social.

Depuis 2002, la démarche locale de lutte contre les exclusions et de promotion de la santé a franchi de nombreuses

étapes. Avec la signature en novembre 2013 du Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc, cette dynamique s'est renforcée, avec 15 partenaires engagés autour de 5 axes : gérontologie, santé mentale, prévention, éducation et promotion de la santé ; coordination des acteurs et accès aux soins, attractivité pour les professionnels de santé. Dans le cadre du Pnr, cette expérience acquise sera développée et renforcée.



Maison de Santé Pluridisciplinaire, Hourtin

### DISPOSITIONS :

**D.1 → Développer et partager une culture commune autour d'une approche globale de la santé** (selon la définition de l'OMS) entre habitants, élus, professionnels et bénévoles de tous secteurs (médical, social, insertion, logement, éducation, entreprise, environnement, transport...) :

> Renforcer les compétences des acteurs locaux (habitants, élus, bénévoles, professionnels) par des rencontres

thématiques, des conférences, des groupes de partage d'expérience et de pratiques, des présentations d'outils, des relais de campagnes de sensibilisation et d'informations santé...

> Promouvoir les ressources locales en matière de prévention et de soins par la création, l'actualisation et la diffusion de guides ressources,

> Organiser un système territorial de veille, de prospective et d'évaluation des actions menées dans une recherche d'ajustement et d'adéquation aux objectifs poursuivis : organiser la veille, et caractériser les phénomènes d'inégalités de façon à pouvoir adapter les stratégies d'actions.

#### **D.2 → Accroître la capacité d'agir localement de manière décloisonnée, complémentaire et cohérente :**

> Apporter un appui aux porteurs de projets en matière de santé (ancrage territorial, connexion et complémentarité avec les acteurs),

> Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte et inscription des problématiques sanitaires et sociales dans les politiques locales (précarité énergétique, santé environnementale, sport et santé accompagnement du vieillissement de la population, structuration et socialisation de l'enfant via les modes de garde collectifs...) via des sessions de formation et des appuis spécifiques aux collectivités,

> Structurer et coordonner les démarches de prévention, d'éducation et de promotion de la santé sur le territoire (Clinique de Lesparre, Plateforme de développement sanitaire et social, ...).

#### **D.3 → Faciliter le recours à l'information, aux droits, à la prévention et aux soins de chacun et notamment des personnes fragilisées et/ou les plus éloignées du système de santé :**

> Développer des accompagnements adaptés, du dépistage à la prise en charge sanitaire et sociale (prévention et recours aux soins, connexion facilitée avec les professionnels de santé) avec une prise en compte des patients dans leurs environnements (conditions de vie, entourage...),

> Permettre l'inscription dans le droit commun et faciliter les démarches par un meilleur accompagnement (PASS-Permanence d'accès aux soins et à la santé, écrivains publics...),

> Renforcer les ateliers santé itinérants, de proximité (aller aux devants des habitants pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques et représentations en santé, de connaître les ressources locales, de développer leurs aptitudes...),

> Mettre en œuvre une stratégie santé avec les communes.

#### **D.4 → Soutenir une offre de soins de proximité et diversifiée afin de lutter contre la désertification médicale et de garantir la permanence des soins :**

> Accompagner les élus dans la recherche de solutions pour lutter contre la désertification médicale (exercices regroupés, Maison de Santé Pluridisciplinaire...),

> Accompagner le développement de la télémédecine,

> Organiser l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé (Accueil de stagiaires en Médoc dans le domaine sanitaire, social et médico-social, promotion du territoire au sein l'Université de Bordeaux de Médecine...).

## **RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :**

> Animer la Plateforme de développement sanitaire et social,

> Participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de santé territoriale partagée et ajustée aux enjeux du Pnr,

> Faciliter la territorialisation des politiques publiques en matière de santé,

> Mettre à disposition ses moyens d'animation pour :

- Sensibiliser les élus, les habitants et les acteurs locaux aux problématiques sanitaires et sociales du territoire,

- Mettre en réseau les partenaires locaux et développer des actions partagées,

- Organiser des scènes d'échanges, de partage de pratiques et d'expérience,

- Créer les conditions favorables à l'émergence de projets expérimentaux,

- Mobiliser les acteurs et la cohérence des actions par une plus grande lisibilité de ce qui se fait sur le territoire.

> Créer des outils d'information et de communication et gérer des espaces ressources documentaires,

> Apporter son ingénierie pour aider les collectivités volontaires dans la mise en place de démarches santé et auprès des porteurs de projet santé,

> Participer à la démarche partenariale de veille et d'évaluation.

## PARTENAIRES :

AAPAM, ADAPEI 33, ARS Aquitaine, Association Rénovation, Associations caritatives et d'insertion professionnelle, Bailleurs sociaux, CAF, CARSAT Aquitaine, Centre Hospitalier Charles Perrens, Chercheurs de l'Université de Bordeaux II (anthropologie), Club des entrepreneurs, CPAM de la

Gironde, Ecoacteurs en Médoc, Education Nationale, Hôpital suburbain du Bouscat, IREPS, Libéraux de santé, MSA 33, Pavillon de la Mutualité-Clinique du Médoc, Préfecture de la Gironde...

## LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

### L'Etat

- > Décliner sur le territoire médocain les priorités du Plan Régional de Santé (PRS) au travers de ses programmes transversaux concernant : la prise en charge des personnes âgées et en perte d'autonomie, les maladies chroniques et la santé mentale, l'accès à la prévention et aux soins en faveur des personnes les plus démunies,
- > Soutenir l'organisation de l'offre de santé en milieu rural dans le cadre du Schéma Régional de l'Organisation de l'Offre de Soins (SROS),
- > Soutenir les projets expérimentaux et innovants comme, par exemple, en matière de télémédecine,
- > Mettre à disposition des services d'appui en matière d'observation, de conduite de projet et de formation et mobiliser l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour participer à la recherche d'actions santé adaptées aux problématiques du territoire,
- > Impliquer les associations sportives et d'éducation populaires pour offrir aux populations locales des pratiques sportives et de pleine nature dans une optique d'amélioration du capital santé,
- > Former des cadres sportifs à l'animation des activités sport-santé-bien-être (de type BPJEPS APT, CS AMAP).

### La Région

- > Soutenir les actions innovantes sur les déterminants de santé accompagnées d'évaluation en termes médico-économiques,
- > Soutenir la mise en place de nouvelles organisations en soin primaire,
- > Soutenir le développement de l'e-santé,
- > Participer au développement d'une approche globale et décroisée des problématiques sanitaires et sociales,
- > Apporter un appui à l'ancrage territorial de cette démarche.

### Le Département

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'action sanitaire et sociale et grâce à ses services de proximité accessibles à tous via le Pôle territorial de Solidarité du Médoc et les MDSI :

- > Articuler les missions d'information, de prévention, de dépistage et d'orientation pour les futurs parents, la petite enfance et la famille ainsi que les accueils et les accompagnements personnalisés des publics en difficulté en lien avec les actions développées par le Parc,
- > Mobiliser son ingénierie en matière d'action sanitaire et sociale pour co-construire des projets adaptés aux enjeux du territoire,
- > Mobiliser ses dispositifs en faveur des projets mis en place sur le territoire.

### Les Communautés de Communes et les Communes

- > Inscrire les problématiques sanitaires et sociales dans leurs politiques locales,
- > Participer et promouvoir les actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé.

## EXEMPLES D' ACTIONS :

### > Ateliers sur la Santé Environnementale des enfants

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc, le Pays et l'ARS proposent des ateliers, temps de rencontre, d'échange et d'apprentissage qui ont pour objectif de promouvoir la santé des nouveau-nés et enfants en aidant les professionnels de la petite enfance (- 6 ans) à créer un environnement intérieur sain. Au cours d'une rencontre interactive de 2h30, des jeux et exercices permettent d'identifier les risques liés aux substances chimiques présentes dans les produits de consommation courante (biberons, jouets, produits d'entretien, cosmétiques...) et proposent une recherche de solutions alternatives. C'est à travers des débats et discussions que chacun découvre peu à peu comment observer ces objets du quotidien avec un autre regard et surveiller les emballages, contrôler les mentions, préférer certains labels...

Ces ateliers s'adressent aux personnes relais : élus en charge de la petite enfance, responsables d'établissements accueillant de jeunes enfants (type crèches municipales, directeurs/éducateurs), relais d'assistantes maternelles (RAM), gynécologues, sages-femmes... qui à leur tour pourront essaimer les bons gestes et rendre chacun acteur de sa santé et de l'environnement.



## INDICATEURS :

- > Nombre et répartition d'exercices regroupés des professionnels de santé,
- > Réalisation d'un portrait "santé" du territoire et structuration d'une veille,
- > Suivi des indicateurs du portrait "santé" du territoire.

## RÉFÉRENCES AU PLAN PARC :

D.4



## FINALITÉS AGENDA 21 :

- > Epanouissement de tous les êtres humains,
- > Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.